



SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL

DÉPARTEMENTAL 63

Site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

## LETTRE ELECTRONIQUE DE DIFFUSION CGT CG 63 N° 194 du 4 juillet 2014

### ACTUALITÉ

**-Réforme territoriale :** Heure mensuelle d'information syndicale organisée par le syndicat CGT du Conseil général Puy-de-Dôme le **lundi 1<sup>er</sup> septembre de 9 h à 12 h** à l'hôtel du département à Clermont-Ferrand.

Point sur la réforme et sur le devenir des agents du CG63

-Prochaine lettre le 29 août : **bonnes vacances à tous**

### SOMMAIRE

#### ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme

Réforme territoriale : Heure mensuelle d'information syndicale organisée par le syndicat CGT du Conseil général Puy-de-Dôme le lundi 1<sup>er</sup> septembre de 9 h à 12 h à l'hôtel du département à Clermont-Ferrand.

Point sur la réforme et sur le devenir des agents du CG63

Site internet CGT CG63 nombre de visites : **plus de 50 700**

Prochaines réunions Suite, [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

#### ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Institut d'Histoire Sociale CGT PV de la réunion de bureau du 18 juin 2014 [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

#### ACTUALITÉ STATUTAIRE

Création de la Métropole de Lyon : management désastreux et usine à risques psychosociaux  
Réponse à la lettre du secrétaire confédéral Thierry Lepaon [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

#### ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Conférence sociale participation de la CGT ? **Non public, réservé aux syndiqués CGT**  
Communiqué de presse d'INDECOSA L'indépendance de « 60 Millions » n'est pas à vendre  
!

**APPEL A CANDIDATURES**  
**LA CITATION DE LA SEMAINE**  
**ILS ONT OSE LE DIRE :**  
**LE DESSIN DE LA SEMAINE**  
**LA PHOTO DE LA SEMAINE**

### **ACTUALITE CG Puy-de-Dôme**

Réforme territoriale : Heure mensuelle d'information syndicale organisée par le syndicat CGT du Conseil général Puy-de-Dôme le **lundi 1<sup>er</sup> septembre de 9 h à 12 h à l'hôtel du département** à Clermont-Ferrand.  
**Point sur la réforme et sur le devenir des agents du CG63**

**Site internet CGT CG63 nombre de visites : plus de 50 700**

### **Prochaines réunions**

Comité Technique Paritaire (CTP) 2014 : 13 octobre, 8 décembre.  
Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) : 7 octobre 2014

Suite **Non public, réservé aux syndiqués CGT**

### **ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

**Institut d'Histoire Sociale CGT PV de la réunion de bureau du 18 juin 2014** **Non public, réservé aux syndiqués CGT**

### **ACTUALITÉ STATUTAIRE**

**Création de la Métropole de Lyon : management désastreux et usine à risques psychosociaux**

Communiqué de presse de la Fédération CGT des Services publics |

Le 3 juillet, à l'appel de leurs syndicats CGT, CFDT, FO et CFTC, les agents du conseil général du Rhône sont appelés à la grève pour la défense de leurs intérêts et l'avenir du service public.

Totalement solidaire de leur combat, la Fédération CGT des Services publics dénonce avec eux le déni de dialogue social et l'opacité de gestion des personnels du département du Rhône et du Grand Lyon dans le cadre des travaux préparatoires à la création de la métropole de Lyon, prévue au 1er janvier 2015 par la loi du 27 janvier 2014 dite de « Modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles ».

Alors que Marylise LEBRANCHU déclarait le 26 juin 2014 qu'« Avec la réforme territoriale, aucun agent n'y perdra », le cas lyonnais démontre l'exact inverse.

En effet, au fur et à mesure que les semaines passent et que la scission du Conseil général du Rhône approche, la tension s'accroît dans les services, en particulier ceux touchés par le dispositif de mobilité.

Quelques faits le démontrent.

Sur 35 agents du groupe renfort social au sein du département du Rhône, 15 postes sont déclarés transférés à la métropole et 6 postes déclarés maintenus dans le nouveau département du Rhône. Que deviennent les 14 autres postes ?

Opacité et dysfonctionnements sont les maîtres mots du processus de mobilité des agents du département du Rhône transférés à la métropole : profils de postes imprécis, fantaisistes ou erronés ; informations contradictoires sur les postes transférés ; impossibilité pour les agents de se connecter à la passerelle emploi du système informatique ; agents transférés d'office mais non prioritaires sur les postes transférés.

L'employeur opère un véritable déni de dialogue social et entrave le droit d'intervention syndicale : organisations syndicales non consultées en amont du processus de mobilité ; défaut de saisine des comités techniques sur le processus de mobilité ; calendrier de négociation tardif sur les conditions de travail et imposé sans concertation ; défaut de communication de documents d'information préalablement aux réunions de travail.

C'est une véritable usine à risques psychosociaux qui se met en place.

Le gouvernement a été interpellé sur cette situation intolérable lors de la réunion tenue ce jour du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Avec les personnels et leurs organisations syndicales, la CGT exige :

- La mise en œuvre d'une expertise des risques psychosociaux liés à la réorganisation en cours et la saisine des CHSCT et CT concernés,
  - Le maintien de tous les emplois publics pourvus et non pourvus,
  - Le maintien de l'ensemble des droits acquis en matière de rémunération, régime indemnitaire, droits acquis en matière d'action sociale, protection sociale, prévoyance santé, temps de travail, conditions de travail,
  - Le respect des organisations syndicales et des instances représentatives des personnels,
  - La transparence dans les processus de mobilité et la communication des profils et des fiches de postes,
  - La priorité d'affectation sur leurs postes pour les agents concernés par une obligation de mobilité
- La Fédération CGT des Services publics apporte tout son soutien aux syndicats du département du Rhône et du Grand Lyon dans leur lutte légitime pour le respect des droits des personnels et le devenir du service public.

Elle continue dans le même temps de combattre la loi de métropolisation et les projets de loi Lebranchu dits de réorganisation territoriale. Cette loi et ces projets sont néfastes pour le service public et la démocratie. Notre organisation continuera d'œuvrer à l'abrogation de la loi de métropolisation et à l'abandon des projets Lebranchu.

**Réponse à la lettre du secrétaire confédéral Thierry Lepaon** Non public, réservé aux syndiqués CGT

**ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE**

**Conférence sociale participation de la CGT ?** Non public, réservé aux syndiqués CGT

**Communiqué de presse d'INDECOSA L'indépendance de « 60 Millions » n'est pas à vendre !**

## **L'indépendance de « 60 Millions » n'est pas à vendre !**

La nouvelle Secrétaire d'Etat, Carole Delga, voudrait profiter de l'ouverture des soldes pour brader l'intérêt général et liquider le magazine « 60 Millions ». En cela, elle poursuit les directives des gouvernements précédents.

Les conséquences d'une telle décision seraient très graves :

- Les consommateurs perdraient un outil indépendant d'information, d'enquêtes, d'études et essais, auquel ils sont très attachés.
- Les expertises pour le compte des associations seraient vouées à la mort.
- L'INC se verrait privé de recettes de la vente de son magazine, ce qui lui permet aujourd'hui de compenser la baisse dramatique des subventions divisées par 3 en 20 ans (-17% en 2 ans).
- 60% des salariés de l'INC menacés par un plan social dans un pays qui compte plus de cinq millions de chômeurs.

En façade, le gouvernement prétend mettre en place des mesures dans l'intérêt des consommateurs, et dans la réalité, il continue à supprimer des outils publics au service des citoyens, favorisant ainsi quelques intérêts privés.

Alors « 60 Millions » serait-il un journal qui dérange certains acteurs économiques ?

Dans cette démarche, après le « 60 Millions », suivront l'INC, les CTCR, les associations des consommateurs ?

**INDECOSA-CGT, exige :**

⇒ **La réintégration du magazine « 60 Millions » dans le plan de financement de l'INC.**

⇒ **La mise en œuvre d'une véritable politique pour la défense des consommateurs, des usagers et des citoyens contre les puissances dominantes économiques ou financières, en accordant de véritables moyens à l'INC et aux associations de consommateurs agréées.**

### **APPEL A CANDIDATURES**

**655 Agent de maintenance polyvalent** Grade : Adjoint technique de 1ère classe

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 4 juillet 2014

**1072 Assistant de service social polyvalent** Grade : Assistant socio-éducatif

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 4 juillet 2014

**2574 Puéricultrice** Grade : Cadre d'emploi des Puéricultrices territoriales

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 4 juillet 2014

**51 Conseiller en économie sociale et familiale** Grade : Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 4 juillet 2014

**2572 Secrétaire d'unité territoriale** Grade : cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Mercredi 9 juillet 2014

**273 Référent technique social** Grade : Attaché territorial ou Conseiller socio-éducatif

Date limite pour le dépôt des candidatures : Mardi 9 septembre 2014

### LA CITATION DE LA SEMAINE

«La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde.» *Paul Valéry*

### ILS ONT OSÉ LE DIRE :

«Si nous ne réussissons pas, nous courrons le risque d'échouer.» *George W. Bush*

### LE DESSIN DE LA SEMAINE



### LA PHOTO DE LA SEMAINE





Les facteurs d' Ajaccio en grève depuis plus d'un mois pour protester contre un plan de restructuration.

### **CONTACTER LA CGT**

**Tél 0473290985** vous pouvez nous laisser un message, nous vous rappellerons.

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.

### **BONNES VACANCES A TOUS**

